Departement Hérault



DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL

herault.fr



Devenir famille d'accueil ?

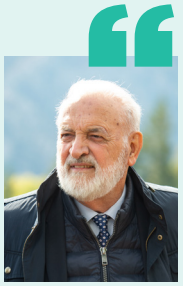
Être assistant•e familial•e, c'est accueillir temporairement un bébé, un enfant, un•e adolescent•e ou un•e jeune majeur•e, au sein de sa propre famille. Bien qu'il s'agisse de l'activité principale d'un seul membre de la famille, cette profession engage l'ensemble de la famille chez qui l'enfant est accueilli. C'est pourquoi ce projet de carrière nécessite l'accord et le soutien de toute la famille.

C'est un engagement fort, qui nécessite d'avoir une solide expérience de vie, et un très bon équilibre familial. Il faut pouvoir s'adapter à chaque enfant, son histoire, sa culture... Et respecter la place des parents, quelles que soient les difficultés qu'ils traversent

Laurence, professionnelle de la Direction Enfance Famille

Vous vous engagez dans un travail éducatif au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Être famille d'accueil en protection de l'enfance pour le Département, c'est rejoindre une équipe de professionnels•lles en charge du suivi de l'enfant (éducateur•ice, assistant•e social•e, médecin, psychologue, puéricultrice, infirmier•ière, etc.). C'est aussi savoir observer et analyser l'évolution de l'enfant dans sa scolarité, son rapport aux autres, son adaptation au cadre familial. C'est enfin rendre compte de son travail éducatif et adapter ses pratiques au projet de l'enfant accueilli.



Devenez famille d'accueil et participez à l'avenir de notre jeunesse !

Responsable de près de 3 000 mineurs et jeunes majeurs accueillis, le Département entend leur assurer le maximum de bien-être. Quoi de plus réconfortant qu'un foyer chaleureux et sécurisant ? C'est pourquoi nous recrutons des assistant•e•s familiaux•ales engagé•e•s pour apporter à ces enfants et adolescent•e•s toute l'attention et le soutien qu'ils méritent.

Rejoignez les 600 assistant•e•s familiaux•ales agréé•e•s par le Département et offrez à ces enfants un environnement familial stable et serein pour qu'ils puissent s'épanouir pleinement. Ils ont besoin de vous !

Rejoignez-nous, nous vous apportons la formation et le cadre professionnel. Découvrez dans ce guide toutes les informations utiles sur le métier d'assistant•e familial•e.

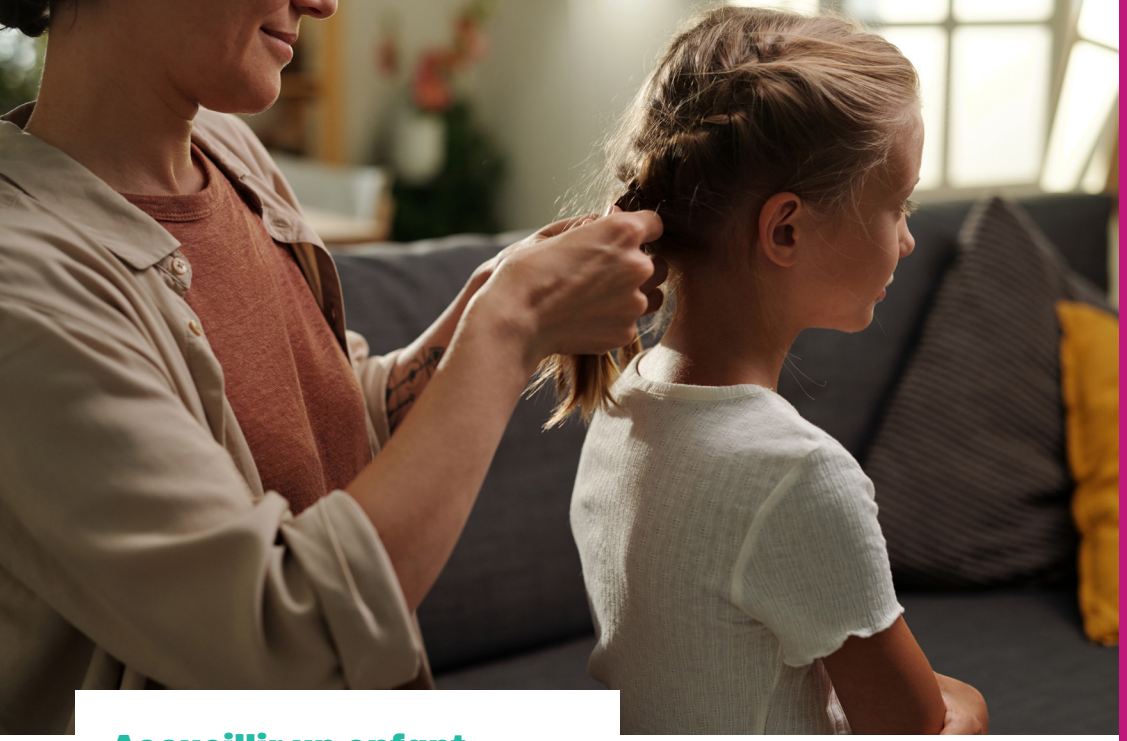
Kléber Mesquida
Président du Département de l'Hérault

Sommaire


2 Devenir famille d'accueil ?


6 Qui peut être famille d'accueil dans l'Hérault ?


8 Une équipe pluridisciplinaire à vos côtés



Accueillir un enfant confié à l'aide sociale à l'enfance c'est :

- l'accompagner au quotidien en lui assurant une attention, des soins,
- lui donner un cadre de vie stable et structurant,
- poser des repères et des limites éducatives, adaptées à son âge, nécessaires à la construction de son identité,
- favoriser son intégration dans la famille d'accueil en fonction de son âge, de ses besoins, veiller à ce qu'il y trouve sa place,
- respecter son histoire et son origine,
- soutenir ses apprentissages scolaires, professionnels et son épanouissement personnel,
- l'accompagner vers l'autonomie.

L'enfant est confié au Département par décision judiciaire ou à la demande de parents.

Le service Enfance famille peut orienter l'enfant en famille d'accueil. La durée de l'accueil familial est définie en fonction des besoins de l'enfant. Cet accueil peut être continu ou intermittent.

Comment se lancer ?

Le métier d'assistant•e familial•e vous intéresse? Avant même d'accueillir un enfant à votre domicile, vous devez obtenir **un agrément du Département.**

1 Je prends contact avec le Département

Adressez un courrier de demande d'agrément à la Direction de la Protection Maternelle Infantile du Département (PMI), Service agréments et modes d'accueil enfance (SAMAE)

2 J'assiste à une réunion d'information

Une journée avec une infirmière puéricultrice formatrice, le référent formation du service départemental de l'accueil familial et une assistante familiale ressource pour présenter le métier d'assistant familial, la procédure de recrutement et répondre aux interrogations.

3 Je candidate

Votre décision est prise, remplissez le dossier de candidature remis à l'issue de la réunion d'information.

4 Je reçois à mon domicile

Un assistant de service social, un éducateur spécialisé du Service agrément territorialisé (SAT) du Département et un psychologue extérieur évaluent vos capacités d'accueil et vos aptitudes à être assistant•e familial•e.

5 Je reçois l'attestation d'agrément

Si les conditions sont réunies, l'agrément est accordé au terme de cette évaluation. Il est délivré pour une durée de 5 ans et renouvelable grâce à une nouvelle évaluation.

Que se passe-t-il après l'obtention de l'agrément ?

Vous pourrez postuler auprès du service de l'accueil familial du Département de l'Hérault. Si votre candidature est retenue vous disposerez d'un contrat de travail et d'un contrat d'accueil spécifique pour chaque enfant. Par ailleurs, vous bénéficierez d'**un stage de préparation à l'accueil de 100h et d'une formation diplômante obligatoire de 420h**, d'un droit à la formation continue et d'un accompagnement professionnel tout au long de votre carrière. Vous présenterez le Diplôme d'État d'assistant•e familial•e (DEAF).

Qui peut être famille d'accueil dans l'Hérault ?

Vous êtes sensibilisé•e•s à la cause des enfants, vous avez envie de vous investir dans un travail d'équipe dans le secteur social ? Vous avez envie de vous sentir utile, tout en restant disponible pour votre famille ? Vous êtes en reconversion professionnelle et vous recherchez une activité tournée vers l'humain ? Le métier d'assistant•e familial•e est peut-être fait pour vous.

Les besoins du Département sont importants sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, les assistant•e•s familiaux•ales que nous recherchons doivent accueillir dans le cadre d'un accueil continu et /ou d'un relai,

- **s'engager dans la durée** et notamment auprès d'adolescent•e•s de nourrissons, de fratries,
- **accepter d'accueillir des mineurs•es présentant des troubles de comportement ou porteur de handicap** (double vulnérabilité).



Je ressentais le besoin de quitter le monde industriel des machines et de pouvoir travailler plus proche de l'humain.

J'ai découvert ce métier passionnant et enrichissant.

Vincent, famille d'accueil



Famille d'accueil relai : l'opportunité d'un engagement flexible

Le Département de l'Hérault offre la possibilité de devenir famille d'accueil relai. Cette option permet une flexibilité accrue pour ceux qui souhaitent s'engager dans cette mission essentielle.

Un soutien crucial les weekends et vacances

En tant que famille d'accueil relai, **vous pouvez accueillir des enfants de manière ponctuelle**, principalement pendant les weekends et les vacances. Ce service est précieux car il permet de soulager les familles d'accueil à temps complet en leur offrant des moments de répit nécessaires, et également d'offrir un cadre d'accueil alternatif aux enfants.

Un engagement adapté à votre rythme

Ce type d'accueil s'adapte à vos disponibilités. Que vous soyez disponible uniquement certains weekends ou pendant des périodes de vacances spécifiques, votre contribution fait une réelle différence dans la vie des enfants et des familles d'accueil.

Devenir famille relai : un processus clair et accompagné

Les modalités de candidature et d'agrément pour devenir famille d'accueil de relai sont similaires à celles des familles d'accueil à temps complet. **Vous bénéficierez de la même formation et du même soutien de la part du Département.**

Une équipe pluridisciplinaire à vos côtés

Vous travaillez en coopération avec une équipe pluridisciplinaire dont vous êtes membre à part entière. Vous êtes accompagné•e, conseillé•e et soutenu•e au quotidien dans votre mission par les professionnels des territoires et par les conseillers éducatifs et les psychologues du service départemental des assistants familiaux.



Pour le suivi de l'enfant

- **Un responsable,** garant du parcours de l'enfant (responsable territorial enfance famille)
- **Des éducateurs spécialisés** qui assurent le suivi éducatif de l'enfant
- **Des professionnels (médecins, infirmier•e•s, puéricultrices) de la Protection Maternelle et Infantile** (PMI) pour les aspects liés à la santé et au développement de l'enfant
- **Des assistants sociaux** qui coordonnent les différents aspects de la prise en charge

Pour votre accompagnement professionnel

- **Des conseillers éducatifs** qui vous accompagnent tout au long de votre parcours professionnel
- **Des psychologues** qui vous soutiennent ainsi que votre famille face aux difficultés liées aux prises en charge des enfants
- **Des chargés de gestion RH** qui vous accompagnent dans le cadre de votre carrière

Chaque membre de l'équipe apporte son expertise spécifique, assurant une prise en charge globale et cohérente de l'enfant tout en vous accompagnant en qualité de professionnel de la protection de l'enfance.



Votre développement professionnel au cœur de nos priorités

Le Département s'engage à assurer votre développement professionnel continu à travers un programme de formation complet.

Formations initiales obligatoires

- **Stage initial (100h)** Préalable à l'accueil, dans les 2 mois avant le 1er contrat d'accueil ou 1er enfant accueilli.
- **Formation diplômante de 420h** sur 18 à 36 mois pour accéder au DEAF.
- Pendant la 1ère année d'exercice, **3 sessions d'une journée** à 2, 5 et 8 mois d'activité.

Formation continue

Vous bénéficiez comme tout salarié du droit à la formation continue. Dans l'Hérault, vous pouvez choisir entre plusieurs possibilités :

- **Modules du plan de formation en cours** Neurosciences et bientraitance, Formation Barkley, Sensibilisation aux risques routiers...
- **Modules du catalogue CNFPT** (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- **Formations hors CNFPT** (démarche individuelle)
- **Utilisation du CPF** (Compte Personnel de Formation) pour formation/ reconversion

Accompagnement des pratiques

Des groupes d'accompagnement des pratiques professionnelles vous sont aussi proposés tout au long de l'année : **partage de la pratique professionnelle, analyse des pratiques professionnelles en groupe avec des psychologues et espaces de paroles mensuels.**

L'assistant•e familial•e, un agent du Département de l'Hérault

Le Département recrute par l'intermédiaire d'un CDI. L'assistant•e familial•e devient agent contractuel, non titulaire de la fonction publique territoriale.

- En tant qu'agent du Département, **vous devez respecter un devoir de stricte neutralité**. Vous ne pouvez pas choisir l'enfant accueilli.
- **Vous bénéficiez également d'un avantage fiscal**, lié au nombre de jours et d'enfants présents au domicile.
- Enfin, **vous bénéficiez de congés payés annuels**, pris en fonction de la situation et de l'intérêt de l'enfant et de jours d'absence pour événements familiaux au même titre que l'ensemble des agents départementaux.

C'est un métier qui nécessite beaucoup d'humilité. Il faut savoir disparaître au profit de l'enfant, l'aider à grandir et s'épanouir dans un cadre bienveillant et rassurant, sans rien attendre en retour.

Inès, famille d'accueil depuis 15 ans





Votre rémunération

Votre rémunération dépend du nombre d'enfants accueillis.

Salaire mensuel brut au 01/01/2026

- Pour l'accueil d'un enfant en continu **1 827,04€**
- Pour l'accueil de 2 enfants en continu **2 908,84€**
- Pour l'accueil de 3 enfants en continu **3 990,64€**

+ 20 € par enfant et jour de présence pour couvrir les frais liés à la vie quotidienne.

En parallèle, des allocations destinées aux enfants sont également versées :

- Habillement : de 32,50 € à 57,50 € par mois
- Argent de poche : de 10,50 € à 44 € par mois
- Anniversaire : 50 € par an
- Noël : de 44,60 € à 52,80 € par an
- Rentrée scolaire : de 16,50 € à 194,17 € par an
- Réussite aux examens : 61,60 €
- Trousseau : de 64,35 € à 113,30 €

Les frais de déplacements ainsi que certains frais liés au projet des enfants (vélo, colonie...) sont également entièrement pris en charge.

Si vous êtes intéressé•e•s par le métier d'assistant•e familial•e, si vous souhaitez en savoir plus et échanger, contactez -nous:

Pour une demande d'agrément

Département de l'Hérault - Hôtel du Département
Direction de la protection maternelle infantile
Service Agréments et Modes d'Accueil Enfance (SAMAE)
Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 04
04 67 67 68 44 - dpmi_af@herault.fr

Pour candidater à un poste d'assistant•e familial•e
Vous devez avoir obtenu au préalable l'agrément du Département.

Département de l'Hérault - Hôtel du Département
Direction Enfance et Famille
Service Départemental de l'Accueil Familial
Alco 2, 1350 rue d'Alco, 34087 Montpellier Cedex 04
04 67 67 60 49 - sdafadministrationgenerale@herault.fr

Direction de la Communication du Département de l'Hérault
© Getty Images © Adobe Stock © Philippe Hilaire - avril 2026

Département Hérault

Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34087 Montpellier cedex 4

herault.fr
Appli Mon Hérault